



COMMUNE DE MONTPREVEYRES

Election complémentaire à la Municipalité du 24 février 2025 (1er tour)

Procès-verbal communal

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la « liste numéro 1 Jonathan Pichonnat » comprenant le nom du candidat, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme à la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et à son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à repourvoir,

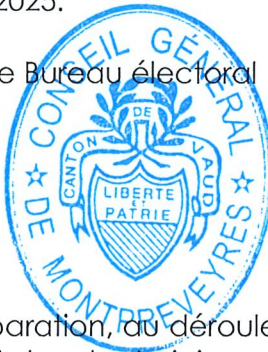
PROCLAME

Monsieur Jonathan PICHONNAT, né le 7 août 1989, originaire de Lovatens, domicilié à Rue du Village 29, 1081 Montpreveyres, **élu tacitement Conseiller municipal** pour la fin de la législature 2021-2026.

Par application de l'art. 41 al. 2 LEDP, cette élection tacite entraîne la caducité de l'arrêté de convocation du 23 mars 2025.

Pour le Bureau électoral

La présidente du bureau :



La secrétaire :

Toute contestation relative à la préparation, au déroulement ou au résultat de cette élection doit être adressée au préfet dans les trois jours :

- dès la date à laquelle le motif de contestation a été découvert ou aurait pu l'être en prêtant l'attention commandée par les circonstances ;
- dès la publication du résultat du scrutin visé ou la notification de l'acte mis en cause dans les autres cas.

Montpreveyres, le 24 février 2025